

MOINS de bruit

42 % des Français vivant en appartement ont déjà vécu des tensions avec leurs voisins pour des problèmes liés au bruit. Pour éviter cela, pensez respect de vos voisins, solutions et discussion.

RÉGLER LE VOLUME SONORE

Télévision, radio, musique... ne doivent pas déranger vos voisins. Si vous jouez d'un instrument, attention à vos horaires de pratique. Un conseil : ne posez pas vos enceintes directement au sol. Le son émet des vibrations qui se transmettent aux autres logements.

AMORTIR LE SON

Des portes qui claquent, des chaussures à talon, des jouets qui tombent ou qui roulent, l'essorage d'une machine à laver... peuvent gêner vos voisins directs.

- Vous pouvez équiper la chambre des enfants **de tapis ou moquette** pour atténuer le bruit.
- Pensez à mettre des **embouts en feutrine** aux pieds des chaises.
- **Déchaussez-vous** à la maison. Des pas en chaussons ou en chaussettes font beaucoup moins de bruit.
- **Laissez un petit espace libre entre votre machine à laver** et le mur pour éviter les vibrations en phase d'essorage. Il existe des dalles anti-vibration très efficaces à placer sous votre machine à laver.

LES ÉCLATS DE VOIX

Des chahuts d'enfants, des éclats de voix peuvent gêner vos voisins. Sensibilisez vos enfants au respect des autres et au bien vivre ensemble. Ne les laissez pas jouer dans les escaliers ou les parties communes. En cas de fête chez vous, prévenez les voisins.

LES BRUITS DE MOTEUR

Certains appareils de bricolage peuvent être très bruyants. Une perceuse produit jusqu'à 100 décibels. Ne les utilisez pas à des heures dérangeantes, ni tôt le matin, ni le soir. A l'extérieur, sur les parkings, ne laissez pas tourner votre moteur de voiture, moto, scooter.



NE RÉPONDEZ
JAMAIS AU BRUIT
PAR PLUS DE BRUIT.

MOINS de bruit

Le bruit augmente la fatigue, la nervosité et le stress. Il perturbe également le sommeil et diminue l'attention. En appartement, pour bien vivre ensemble, soyons attentifs à réduire le bruit que l'on fait et tolérants avec celui des autres.



RESTONS AMIS AVEC LES ANIMAUX

Des aboiements répétitifs sont une source de gêne fréquente. Il s'agit bien souvent d'animaux seuls durant de longues périodes. Être propriétaire d'un chien est une responsabilité qui implique de s'en occuper pour qu'il ne dérange pas les voisins. Le collier anti-aboiement peut être une solution pour un animal qui ne supporte pas de rester seul.



IL N'Y A PAS D'HEURE POUR LES NUISANCES

En journée, de 7h à 22h, le bruit est dit anormal s'il est répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps. Il y a donc aussi des nuisances en journée. **La nuit**, de 22h à 7h, le bruit peut être considéré comme anormal, même s'il n'est pas répétitif, intensif et qu'il n'est pas durable. Ce tapage nocturne est illégal.



DES SOLUTIONS AMIABLES

Souvent on ne se rend pas compte du bruit que l'on fait. Si le problème est récurrent, restez zen, discutez-en avec votre voisin, sans être intrusif, ni agressif. Invitez votre voisin à écouter le bruit depuis chez vous, il sera plus compréhensif. Si le problème persiste, contactez votre agence Ophéa ou votre antenne de proximité qui pourra faire un rappel à la règle, inscrite dans le bail de tous locataires, mais aussi sensibiliser les personnes concernées sur les risques encourus.

Que dit la loi ?

Les nuisances sonores sont réglementées, de jour comme de nuit, et sont punissables d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Le règlement intérieur d'Ophéa indique que l'occupation des logements doit être paisible et prévoit des sanctions en cas de non-respect par le locataire de ses obligations.